LETTRE DE QUÉBEC

(Suite de la 1re page)

gouvernement ne l'a pas encore démontré.

On se félicite de l'abolition des barrières de péage. Voici deux ou trois ans qu'on a commencé le rachat de ces droits. Où en est-on rendu ? Le premier ministre ne peut même pas communiquer avec le lieutenant-gouverneur sans payer la barrière.

Enfin M. Tellier aborde la question de la protection que le gouvernement doit au public, et regrette de dire qu'il a complètement manqué à son devoir. On se rappelle ce qui est arrivé à propos des compagnies d'assurances mutuelles contre le feu. Des centaines de citoyens ont été volés et parmi ceux qui ont ainsi exploité les contribuables se trouve un individu de la région de Joliette qui, après avoir fondé une compagnie mutuelle qui a fait faillite, a obtenu peu après du trésorier de la province un permis pour en fonder une autre, la Ottawa & Pontiac, qui a eu une fin semblable. J'accuse, dit-il, le gouvernement d'avoir manqué à son devoir dans cette circonstance et je le défie d'établir qu'il ait fait en général ce que la loi l'obligeait de faire pour protéger le public. Est-ce parce que certaines de ces compagnies comptaient parmi leurs directeurs des partisans du ministère qu'on a laissé voler les citoyens ? Et l'exploitation se continue de mille manières. Cet après-midi, M. Bouchard a cité des cas qui m'ont rappelé ces souvenirs. Il se trouve encore des députés au nombre des directeurs des compagnies dont le député de Saint-Hyacinthe a parlé. Je leur conseille de s'assurer de l'usage qu'on fait de leur nom.

* * *

Voici ce dont il s'agit. M. Bouchard prétend qu'avant d'accorder la législation demandée par les sociétés de prêts coopératifs, le gouvernement devrait faire une enquête sur leur système, qui, d'après lui, est vicieux. Il cite le cas de la Canadian Home Investment Company, fondée par un Américain, M. McKechnie, qui a dû cesser ses affaires après la campagne du *Saturday Night*. Il prétend que toutes les compagnies de prêts coopératifs sont de même famille. Voici sa thèse générale sur le système de ces compagnies. Elle devrait provoquer un débat intéressant.

"La compagnie vend des contrats numérotés consécutivement suivant leur date d'achat; chaque souscripteur paie une somme pour s'assurer son contrat et il verse, chaque mois, une somme fixe dont une partie va à un fonds que l'on appelle fonds de prêt coopératif et l'autre partie à une caisse séparée dont le produit va à la compagnie pour l'administration. Quand une somme de mille dollars est accumulée dans le fonds coopératif la compagnie la prête au porteur du premier numéro inscrit sur les livres de la compagnie, le deuxième mille dollars accumulés va au porteur du numéro suivant et ainsi de suite. Quand un souscripteur a reçu son prêt, il rembourse sans intérêt la différence entre le montant qu'il a alors versé au fonds coopératif et la même partie, par des versements mensuels fixes et il continue à payer à la caisse d'administration des sommes qui ne lui sont pas créditées sur le montant qu'il doit et qui vont à la compagnie. Les divers montants varient suivant les compagnies mais les calculs que je soumettrai à la Chambre s'appliquent à une compagnie faisant payer un droit d'entrée de $5.50, une cotisation mensuelle avant le prêt de $3.30 dont trois dollars vont au fonds coopératif et trente sous à l'administration, cotisation portée à $5.75 après le prêt dont cinq dollars vont en amortissement de la balance du capital dû par le souscripteur et $0.75 pour l'administration.

"Quel est le principal avantage que leur prêtent ceux qui les exploitent?

"Cet avantage, c'est d'avancer au souscripteur, et ce, à un moment où celui-ci y trouvera un bénéfice, une somme de mille dollars remboursable à même les intérêts qu'il lui fera produire. La compagnie peut-elle remplir cette obligation envers tous et chacun de ses clients? Je dis non.

"Tout le monde admettra avec moi qu'il viendra un moment où le recrutement cessera; or le dernier membre devra nécessairement avoir payé ses mille piastres au fond du capital coopératif avec en plus ses frais d'administration, avant de recevoir son mille dollars qui ne pourra plus être un prêt, puisque ce sera le simple remboursement de son argent et pour une partie seulement.

"Et maintenant comme il est certain que les sociétaires recevant les premiers leurs prêts sans intérêts, réaliseront un profit et comme ce profit leur vient d'un fonds ne portant pas intérêt, c'est-à-dire d'un capital non susceptible d'accroissement, ces profits ne peuvent pas exister sans que certains propriétaires de ce fonds ne fassent des pertes correspondantes à ces profits. Monsieur A. ne pourra donc gagner cent piastres dans ces sociétés qu'à la seule condition que Monsieur X. perde une somme correspondante. M. X. n'est cependant devenu souscripteur de la Compagnie que sur la promesse et dans l'espérance de faire un bénéfice; puisqu'il fera une perte il constatera mais trop tard que pour s'enrichir sans labeur il y a loin de la coupe aux lèvres, même dans ces sociétés toujours baptisées d'un nom pompeux.

"Cette impossibilité pour la compagnie de remplir le seul engagement qui pourrait en autoriser l'existence démontre que son système est vicieux dans sa base.

"Les prospectus et les agents des compagnies laissent entendre que le prêt deviendra possible pour chaque contrat dans cinq ans au plus.

"Examinons maintenant à la lumière des chiffres si cette affirmation peut être confirmée dans la pratique.

"J'ai fait un calcul pour trouver quel recrutement une compagnie devra faire pour garantir l'échéance du prêt entre le cinquante-sixième et le cinquante-huitième mois, étant donné un nombre de mille contrats pour la première année.

J'ai établi que ce recrutement devra être assez intensif pour assurer une augmentation de recettes au fonds coopératif suivant une progression géométrique dont le premier terme serait trente-six mille et la raison deux, ce qui revient à dire que ces recettes devront doubler tous les ans.

"Notre compagnie de prêt coopératif doublant ses revenus tous les ans devrait avoir dès la quinzième année de son existence quinze millions deux cent quatre mille trois cent quatre-vingt-huit contrats, c'est-à-dire un nombre de contrats plus considérable que le double de la population du pays tout entier.

"Les cours américaines ont assujetti ces compagnies aux dispositions de la loi des loteries parce qu'elles ont trouvé dans leur système les trois éléments constitutifs de l'opération de loterie : 1o Une considération pour y participer qui est dans l'espèce le coût initial du contrat et le versement mensuel, 2o Une distribution dépendant du hasard qui est le prêt de mille dollars effectué à une date établie par la chance du recrutement et des forfaitures, des laps suivant l'expression des fidèles du prêt sans intérêts. 3o Un prix qui est le profit plus ou moins élevé réalisé sur le prêt selon qu'il se fait le moins ou le plus attendre.

"Je me suis laissé dire qu'il y avait à Montréal une société de prêt coopératif dont les directeurs ont réservé les premiers mille contrats pour eux, leurs amis et leurs amorces. Avant de prêter un sou au public ordinaire, les directeurs devront donc servir à leur cercle un million de dollars seulement. Si tel est le cas il pourrait bien arriver cependant que les porteurs des derniers numéros de cette série de mille se trouvent pris un jour dans leurs propres filets, car il faudra un recrutement énorme pour assurer un bénéfice à ces derniers contrats.

"Je connais une société de campagne dont les directeurs ont monopolisé les cent cinquante premiers numéros. Ils se serviront donc les cent cinquante premiers mille dollars qui entreront dans le fonds coopératif. En supposant que ses directeurs réalisent un profit moyen de cent cinquante dollars par mille, les souscripteurs ordinaires devront nécessairement perdre vingt-deux mille cinq cent dollars."

M. Robert, de Rouville, s'étonne de la dénonciation de M. Bouchard, "qui ne paraît pas comprendre ses propres chiffres". Ces compagnies font des affaires honorables et tout ce qu'elles demandent c'est une législation qui leur permette de se développer tout en assurant toutes les garanties possibles au public. M. Bouchard oublie de dire, par exemple, qu'une personne qui reçoit son capital est obligée d'en garantir le parfait paiement par hypothèque.

A quoi M. Bouchard réplique que M. Robert est intéressé et qu'on lui a offert à lui, M. Bouchard, pour $3,500 un contrat de 10,000.

M. Mackenzie répond que le gouvernement s'occupe de la question. Il y a un mois, on attiré son attention sur une de ces compagnies.

Le surintendant des assurances a constaté que ces compagnies ne tombaient pas sous sa juridiction et une législation sera nécessaire.

* * *

L'incident Lévesque-Herald est clos. M. Lavergne constatant que le *Herald* a réaffirmé l'exactitude de ses assertions, conclut que M. Lévesque n'a pas été calomnié et laisse au député de Laval le soin de protéger son honneur.

M. Philips, député de Huntingdon, a été présenté à la chambre par M. Gouin et M. Mackenzie.

Le bill présenté par M. Lemieux pour amender la loi d'hygiène publique a pour but de porter le nombre des membres de 9 à 12 et d'y inclure un dentiste. M. Lemieux est dentiste.

Jean DUMONT.

* * *

ROUTINE DE LA CHAMBRE

PROJETS DE LOI LUS UNE DEUXIEME FOIS.

Loi amendant l'article 94 du Code de procédure civile, concernant l'institution d'actions devant le tribunal du domicile élu.

Loi à l'effet de permettre la vente définitive des biens mentionnés dans un certain acte de donation de Polydore Desjardins, et uxor,, à Joseph Desjardins en date du 16 février 1903.

Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Québec Central.

Loi amendant la loi concernant la succession de feu John Pratt.

Loi constituant en corporation "The Herzl Hospital and Dispensary".

Loi concernant la municipalité de la paroisse de Saint-Léonard de Port-Maurice, relativement à l'homologation du tracé du "Grand Boulevard", à travers son territoire et celui des municipalités environnantes.

Loi constituant en corporation "The Shefford Bagot and Missisquoi Railway Company.

Loi amendant la loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph-Octave Villeneuve.

Loi amendant la loi constituant la corporation agricole et industrielle des Missionnaires du Saint-Esprit, et changeant le nom de cette corporation en celui de Collège apostolique Saint-Alexandre de la Gatineau.

Loi amendant la charte de "The Calumet & Northern Railway Company".

Loi amendant la loi constituant en corporation l'Association des opticiens de la province de Québec et changeant son nom en celui de "l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec".

Loi permettant aux commissaires d'écoles de la municipalité de Notre-Dame de Grâces-Ouest, de faire un rôle d'évaluation annuel.

INTERPELLATIONS

M. Francoeur.— 1. Quels sont les noms des membres du Conseil d'hygiène de la province de Québec? 2. Quand ces membres ont-ils été nommés? Par qui? 3. Sont-ils rémunérés? Par qui? 4. Quel est le montant de cette rémunération? 5. Pour obtenir cette rémunération les membres sont-ils tenus de faire rapport de leurs opérations? A qui?

Réponses par l'honorable Jérémie-L. Décarie:

1 et 2. — Dr H. Béland, 1er juillet, 1911; Dr P.-L. Bissonnette, 1er juillet, 1912; Dr Geo. Bourgeois, 1er juillet, 1913; Dr J. A. Hutcheson, 1er juillet, 1911; Dr E. P. Lachapelle, 1er juillet 1911; Dr J.-E. Laberge, 1er juillet 1913; Dr C.-R. Paquin, 1er juillet, 1912; Dr A. Simard, 1er juillet, 1912; R. S. Lea, ingénieur civil, 1er juillet, 1913.

Ils sont tous nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

3 et 4. — Le président reçoit une indemnité annuelle de $400.00, en vertu de l'article 3870 des S. R. Q., 1909.

Les autres membres du Conseil, y compris le président, reçoivent $5.00 par jour, pour chacune de leurs assemblées, outre leurs dépenses de voyage et autres dépenses nécessaires, en vertu du même article.

5. — Ils publient annuellement un rapport sur les statistiques médicales, ainsi que sur celles relatives au mouvement de la population de la province et sur les travaux du conseil d'hygiène, en vertu de l'article 3872, S.R.Q. 1909.

M. Sauvé. — 1. Des pensions sont-elles accordées par le gouvernement à des femmes de ménage? 2. Dans l'affirmative, sous l'empire de quelle loi et à quel titre? 3. Quels sont les noms de ces femmes de ménage?

Réponses par l'honorable Jérémie-L. Décarie:

1, 2 et 3. — Non.

AVIS DE MOTION.

L'honorable M. Taschereau, vendredi prochain.—Loi relative à l'entretien des ponts en fer subventionnés par le gouvernement.

L'honorable M. Taschereau, vendredi prochain.—Loi relative aux taux de péage pour le flottage du bois dans les rivières, dans les cours d'eau.

M. Mousseau, vendredi prochain.—Ordre de la chambre pour la production de tous documents, plans, correspondances se rattachant au projet de construction des ponts de Sainte-Anne et de Vaudreuil, près de Montréal, comme faisant partie de la route interprovinciale projetée Montréal-Toronto.

M. Sauvé, vendredi prochain.—Ordre de la chambre pour la production de copies de tous documents, correspondances ou documents relativement à la loi concernant la conciliation, (Victoria, chapitre 54), depuis son entrée en vigueur le 10 mai 1899.

M. Sauvé, vendredi prochain.—Ordre de la chambre pour la production de copie de tous documents, correspondances, contrats, engagement ou convention entre le département de la colonisation et des agents d'immigration aux Etats-Unis.

M. Sauvé, vendredi prochain.—Ordre de la chambre pour la production de copies de tous documents, correspondances, rapports concernant l'inspection du lait dans les comtés ruraux de la province.

M. Langlois, Montréal, vendredi prochain.—Ordre de la chambre pour la production de copie de documents et de statistiques concernant la population d'âge de scolarité dans la province de Québec.

M. Mousseau, vendredi prochain.—Ordre de la chambre pour la production de copie des jugements et de tous documents relatifs à la cause de Cotton vs Le Roi.

M. Desaulniers, vendredi prochain.—Interpellations.

1. Le gouvernement a-t-il été averti par les autorités municipales ou par d'autres personnes, que les voleurs opèrent depuis quelque temps sur les grandes routes dans le comté de Chambly, qu'ils attaquent les gens, les menacent du revolver, leur enlèvent leur argent, et volent aussi dans les résidences et dans leurs dépendances?

2. Dans l'affirmative, le gouvernement a-t-il l'intention d'envoyer des officiers de la police provinciale, pour donner à cette population la protection qu'elle demande?

M. Langlois, Montréal, vendredi prochain.

1. Quel était le nombre des instituteurs laïques en 1867-68 dans les écoles élémentaires, modèles et académiques de la province de Québec?

2. Quel était le nombre des instituteurs laïques en 1912-13 dans les écoles élémentaires, modèles et académiques de la province de Québec?

M. Sauvé, vendredi prochain, proposera :—Qu'il soit résolu : Que cette chambre et la province verraient avec satisfaction le gouvernement prendre les meilleurs moyens de faire cesser la campagne de dénigrement qui se poursuit en Europe, et notamment en Allemagne, en Autriche et en Suède, contre notre pays.

HOTEL CALEDONIA-SPRINGS

Cet hôtel sera ouvert de nouveau, le 29 novembre, pour la saison d'hiver, et pourra loger un nombre limité de personnes ; vu l'excellent service des trains qui y conduisent, cet endroit semble des plus désirables pour ceux qui désirent passer une agréable fin de semaine. r.

SEANCE DE LA COMMISSION DES LICENCES

"Est-ce que le propriétaire d'un restaurant satisfait à la loi des licenses de la province lorsque, durant les heures de prohibition, les clients peuvent y pénétrer par une porte privée, qui conduit à une salle à manger, celle-ci donnant accès au cabaret?"

Telle est la question, posée hier après-midi, devant la Commission des Licences, présidée par les commissaires Choquet, Weir et Bazin, par M. J. H. Roberts, secrétaire de la Dominion Alliance.

M. L. A. Rivet, C.R., représentant les hôteliers, se basant sur l'article 1054 de la Loi des Licences, a répondu à M. Roberts que, durant les heures de prohibition, les cabarets devaient être fermés, mais que la loi ne prescrivait pas en même temps la fermeture des salles à manger.

M. le juge Bazin a aussi fait remarquer que défense était faite aux propriétaires de restaurants de vendre des liqueurs, mais qu'il leur était tout à fait permis de donner jouissance de leurs salles à manger à leurs clients.

La Commission a accordé 87 permis, M. Robert s'étant vainement opposé à 6 d'entres eux.

Les cas suivants ont été pris en délibéré, après que les intéressés eussent été entendus:

O. Leroux, 213 Craig Est; E. Gauvreau, 285-87 Common; Jos. Bariteau, 1082 Sainte-Catherine Est; F. A. Chagnon, 401-03 Ontario Est; Grenier, 547-49 Centre; A. Beauvais, 490 Rachel Est; J. A. Ayotte, 384 Hibernia; E. H. Trudel, 977 Saint-Laurent; M. Chapdelaine, 649-53 Craig Est; M. Murphy, 94 William; E. Leclair, 91 Sainte-Catherine Est; J. U. Cartier, 278-82 Notre-Dame Ouest; M. Geo. Marks, 114 Shearer.

Les permis suivants ont été ajournés:

A. Fontaine, 561-62 Demontigny ; Mme P. Bergevin, 662 Centre; Ed. Brophy, 748 Shuter.

La commission reprendra ses séances mercredi prochain, à 2 heures 30 précises.

SACHEZ

Que le seul établissement de photographie du nom de Dumas, dans le centre de la ville, est celui d'Albert Dumas, 249 rue Sainte-Catherine, près Sanguinet. Tél. Est 5556. r.

OBSEQUES DE M. LOCKROY

Paris, 26. — De nombreuses couronnes ont été envoyées pour les obsèques de M. Lockroy. MM. Loubet, Fallières, Dubost, président du sénat, Lépine, ancien préfet de police, y assistaient. On y a remarqué la présence de nombreux parlementaires et journalistes. M. Poincaré avait prié les ministres de le représenter. L'inhumation a eu lieu au Père Lachaise. MM. Baudin, ministre de la marine, Deschanel, président de la chambre des députés, Jules Claretie, ont prononcé des discours.

Le "BULLETIN DE LA FERME" donne des renseignements sur toutes les questions agricoles. Très intéressant pour le cultivateur. Pour informations, s'adresser à 1230 rue Saint-Valier, Québec.

Du confort durant les temps froid

Chaufferettes Electriques $7.50
Chaufferettes à Gaz . . . $2.25
Chaufferettes au Pétrole. $3.50
Chaufferettes au charbon pour voiture, etc. . . . $3.50

LA FERRONNERIE BERNIER
126 Bl'vd St-Laurent
Près rue Vitré

POLITIQUE ETRANGERE

LA SITUATION A TAMPICO

Les rebelles menacent de faire sauter les réservoirs à pétrole et d'incendier toute la région si le gouvernement ne retire pas la canonnière Bravo.

Meõico, 27 — "Enlevez le navire de guerre "Bravo" ou nous ferons feu sur les réservoirs d'huile situés dans la ville de Tampico et le long de la rivière". Telle est la menace faite par les rebelles aux Fédéraux de Tampico hier.

Tant que Tampico sera protégé par le "Bravo", ancré dans le port, les rebelles ont peu de chance de s'emparer de la ville.

Mais ils pourraient facilement dévaster toute la région environnante en exécutant leur menace de faire feu sur les réservoirs d'huile et de mettre le feu aux huiles. On estime à 100,000 barils la quantité d'essence enfermée dans ces réservoirs.

Si on brûlait cette huile, la flamme atteindrait le centre de la ville, et pourrait détruire toute la partie commerciale et une bonne partie des résidences privées de la ville.

On considère ici comme possible l'exécution de la menace faite par les rebelles, quoique la sécurité des propriétaires étrangers des alentours de la ville dépende de la promesse faite par les rebelles de ne pas s'attaquer à leurs biens ni aux réservoirs.

Les nouvelles de Tuxpam et de Tampico sont rares, parce que les lignes de communication sont brisées. La seule méthode pratiquée est la télégraphie sans fil, installée sur les navires de Vera Cruz. C'est de là que les informations nous viennent. On croit généralement ici que la campagne dirigée contre Tuxpam a pour but de faire tomber Tampico. On incline à croire que les rebelles veulent faire divergence en attirant l'attention du côté de Tuxpam, afin de couvrir leur marche sur Tampico. De cette façon, le gouvernement pourrait bien renvoyer ses troupes de Tampico.

MOUVEMENTS DES REBELLES

Le point de ralliement des rebelles est Tamiahua, située à la tête du lac, environ à mi-chemin entre les deux ports de mer.

Les rebelles s'avancent aussi du côté du sud des environs de Victoria, Etat de Tamaulipas, vers Tampico.

Dans cette dernière, il y aurait environ 800 soldats fédéraux protégés par le Bravo.

Le ministère de la guerre a annoncé que le général Jaquin Maas Jr., qui prit une part active dans la campagne au nord de Monterey, partirait bientôt de Vera Cruz pour Tampico, avec des renforts, mais il n'est pas encore parti.

On ne croit pas pouvoir rétablir les communications sur la voie du Chemin de fer National. Les rebelles ont encore détruit plusieurs ponts.

Les Fédéraux, partis sous le commandements du général Vilasco, pour reprendre Torréon, sont dans une position critique, les communications avec la capitale leur ont été coupées.

A Morelos, Emiliano et Enfanio Zapata, les fameux bandits, répandent la terreur. Ces deux chefs sont en ce moment à Huata. Ces bandits ont suspendu leurs opérations depuis quelque temps, à cause des pluies et du manque de vivres.

Les gens de Zapata disent avoir reçu ordre de brûler tous les villages qu'ils rencontreront et d'entreprendre une campagne de dévastation.

Les étrangers de Mexico espèrent pouvoir trouver un endroit neutre ou ils se défendront, si cela devient nécessaire.

SECOURS AUX BLESSES

El Paso, Texas, 27 — L'armée du général Villas, revenant de Mesa, où a eu lieu une bataille très importante, a commencé d'entrer à Juarez, un peu avant midi. Les soldats ont une excellente discipline. Des munitions nombreuses ont été enlevées aux Fédéraux.

Les rebelles ont fait prisonniers cinquante soldats Fédéraux, et leur ont enlevé quinze pièces de canon.

On a organisé, dès l'entrée des troupes à Juarez, une revue de l'armée qui ne fut rien moins qu'un triomphe. Le général Villa passa par les rangs et remercia ses soldats de leur bravoure.

Un peu plus tard, vers onze heures, quatre trains amenèrent à Juarez, environ 400 prisonniers fédéraux, accompagnés par le général Villa lui-même.

On rapporte que les rebelles captures par les Fédéraux furent passés au fil de l'épée sur le champ de bataille.

Aucun prisonnier fédéral n'a été exécuté à Juarez, ce matin.

A la nouvelle que 1,000 soldats fédéraux gisaient presque nus sur le champ de bataille de Mesa, les partisans de Huerta, de cet endroit, ont demandé des secours pour organiser des hôpitaux.

On a répondu à cet appel, et les préparatifs de secours s'organisent.

Les blessés des rebelles ont été ramenés à Juarez et sont bien soignés.

Les soldats Fédéraux, qui ont traversé les lignes et sont arrivés à El Paso rapportent que l'armée des Fédéraux est à Samalycua, à 35 milles au sud de Juarez. C'est là que sont ses réserves et ses approvisionnements d'eau.

MENACE D'ASSAUT

Mexico, 27 — Le général Candide Aguilar, dans un message aux officiers Fédéraux de Tuxpam, dimanche, leur a annoncé que si la ville ne lui était pas livrée, les troupes des Rebelles en feraient l'assaut.

Comme réponse, on rapporte que le messager rebelle a été retenu prisonnier à Tuxpam.

Un combat, paraît-il, se livre près de Carneros où un train portant des troupes fédérales a été détruit à la dynamite.

Les troupes sorties de Saltillo et de Varregas, ont trouvé les rebelles fortifiés dans les montagnes.

A WASHINGTON

Washington, 27 — Un vif intérêt a été créé ici par la nouvelle que la défaite infligée aux Fédéraux par les constitutionnalistes aux environs de Juarez n'est pas si considérable qu'on l'a rapporté.

Un message du vice-amiral Fletcher indique aussi que la situation aux terrains pétrolifères de Tuxpam n'est pas aussi grave qu'on l'a faite.

Le message de l'amiral Fletcher, parti lundi avec John Lind, représentant spécial de Wilson, pour Tuxpam et Tampico, a causé un soulagement visible dans les cercles officiels.

L'amiral annonce que la situation faite aux champs de pétrole de Tuxpam où les intérêts américains et anglais sont engagés ne nécessitent pas une action aggressive de la part des Etats-Unis.

Malgré l'absence de rapports officiels, on considère que la situation à Tampico pourra être facilement contrôlée.

La nouvelle situation créée par les vigoureux engagements autour de Juarez, et la possibilité d'une autre attaque contre la cité voisine, ont décidé le ministère de la guerre à agir, et de protéger El Paso, ainsi que les territoires avoisinants.

A la fin du jour on a donné ordre de faire sortir du Port Douglas, Utah, pour le diriger sur El Paso, le vingtième régiment d'infanterie des Etats-Unis.

Le ministère de la guerre, sur requête de la American Red Cross a donné la permission d'amener de ce côté-ci des lignes à El Paso, les soldats blessés : fédéraux et constitutionnalistes.

Les soldats blessés qui arrivèrent les premiers ici appartiennent aux rebelles, on amènera aussi un grand nombre de blessés fédéraux, gisant dans un état lamentable sur le champ de bataille de Mesa.

La Mexican Red and White Cross est complètement désorganisée, et ses officiers déclarent qu'il n'y a à Mexico aucun pouvoir qui puisse protéger la société dans ses opérations.

La rumeur circule, ici, que les importantes victoires des rebelles forceront peut-être les Etats-Unis à reconnaître plus tôt le régime des constitutionnalistes.

On n'a pas confirmé le rapport de Berlin qui veut que l'ambassadeur américain, James W. Gerard, en discutant la question mexicaine avec le ministre des affaires étrangères d'Allemagne, Gottlieb Von Jagow, ait envoyé de Washington un câblogramme attestant de nouveau l'intention des Etats-Unis de faire disparaître Huerta et de ne pas reconnaître le congrès mexicain.

Le secrétaire d'Etat John Bassett Moore a déclaré ne rien connaître de nouveau sur la question.

Burlington, Vermont, 27 — Le dixième régiment de cavalerie est parti hier, se dirigeant vers la frontière du Mexique; le corps L. se dirige aussi vers le Fort Apache, Arizona.

Des informations venues de Washington disent que le reste du régiment partira le 5 décembre du Fort Ethen Allen, pour se diriger vers des postes de la frontière.

L'INSTITUT CANADIEN D'OTTAWA

Ottawa, 26. — L'institut Canadien-français d'Ottawa, a donné hier soir, son 50e souper annuel aux huîtres, événement qui, comme dans le passé, a réuni tous les principaux citoyens de la capitale.

Les principaux organisateurs étaient MM. Rodolphe Girard, président; René de Salaberry, vice-président; Albert Campeau, secrétaire; Henri Dessaint, J. E. Marion et autres. Chaque officier et membre de l'Institut s'était fait un devoir de contribuer à l'organisation. Le souper aux huîtres de cette année est certainement le mieux réussi et le plus intéressant qui ait été enregistré dans les annales de la populaire société.

Les orateurs de la soirée, outre le président, ont été l'hon. Louis Coderre, secrétaire d'Etat et ministre des mines; l'hon. juge J. M. McDougall, de Hull; M. Nap. Champagne, député provincial; Dr Parent, commissaire de la cité d'Ottawa; Sam. Genest, président de la commission scolaire; Dr Freeland, Auguste Lemieux, C. R., René de Salaberry, vice-président de l'Institut; Maurice Aubry, directeur du "Temps", et C. A. Séguin, ancien président de l'Institut.

CARTES PROFESSIONNELLES

AVOCATS

BOURBONNIERE, F.-J., C.R., avocat, 76 rue Saint-Gabriel. Tél. Bell, Main 2679.

Tél. Bell Main 1973.—Adresse télégraphique Codes : Western Un. Univ. Ed. "Yrrab" Montréal
LEOPOLD BARRY LL.B.
Avocat et Procureur
Edifice Banque Ottawa, 224 rue St-Jacques Chambre 44.—Montréal

Boite Postale 356. — Adresse télégraphique "Nahac, Montréal". Tél. Main 1250-1251. Codes : Liebers. West. Un.
C. H. CAHAN, C. R.
AVOCAT ET PROCUREUR
Edifice Transportation. — Rue Saint-Jacques.

ARTHUR GIBEAULT, B.A., L.L.L.
Avocat
64 Notre-Dame-Est, Chambres 37 et 38. Tél. Bell Main 6420. Bureau du soir: 34 rue Désery, Hochelaga. Tél. Bell. LaSalle 987, Montréal.

LAMOTHE & TESSIER, Avocats. Edifice Banque de Québec, 11 Place d'Armes, Montréal. Tél. Main 3555. J. C. Lamothe, LLD., C.R., Camille Tessier, LL.B.

PATTERSON & LAVERY
AVOCATS-PROCUREURS
SUITE 111 180 ST-JACQUES
Tél. Bell Main 3960 Cable Wilpon
W. Patterson, C. R., Salluste Lavery, B.C.L. M. Lavery a son bureau du soir, 1 Saint-Thomas, Longueuil

Résidence : Est 5973.
ANATOLE VANIER, B. A., L L. B.
AVOCAT
Tél. Main 213. Chambre 53. 97, rue Saint-Jacques.

Résidence : 180, Jeanne-Mance Tél. Est 5973
GUY VANIER, B. A., L L. L.
AVOCAT
97, rue Saint-Jacques, Chambre 76, Tél. Main 2632.

NOTAIRES

BELANGER & BELANGER, (Léandre et Adrien), 30 Saint-Jacques. Main 1859. Rs. 240 Visitation. Prêts sur hypothèque, achats de créances.

GIROUX, LUCIEN, notaire, Edifice Saint-Charles, 43 rue Saint-Gabriel. Tél. Main 2785. Résidence, 405 Duluth Est. Tél. Saint-Louis 3585. Argent à prêter. Règlement de succession.

G. A. NORMANDIN
NOTAIRE,
205 Saint-Jacques. Tel. Main 8161.

MÉDECINS

Diplomé en hygiène Pub.
Dr J. N. CHAUSSE
SPECIALITE : Voies urinaires, maladies de la peau Heures : 12 à 2 p.m., 6 à 8 p.m. Tél. Saint-Louis, 4826, 1333 Ave. Delorimier, coin Mont-Royal.

Dr M. LEMOYNE
257 SHERBROOKE EST (Près Saint-Denis)
Maladies des yeux, oreilles, nez, gorge, larynx. Tél. Est 4550.

DOCTEUR
J. Roméo Leduc
90 RACHEL EST
Electrothérapie Rayons X
Traitements spéciaux: Neurasthénie, Epuisements, Rhumatisme, Rétrécissements, Poils follets.
Consultations: de 1 à 3 p.m., et de 7 à 9 p.m.

DENTISTES

Dr ARTHUR BEAUCHAMP, Chirurgien-Dentiste. Tél. Bell, Est 3549, 165 rue Saint-Denis, 4 portes de l'Université.

INGENIEURS CIVILS ET ARPENTEURS

De GASPE BEAUBIEN
Ingénieur-Conseil, Chambre 28, Edifice Royal Insurance, Place d'Armes, Montréal. Tél. Main 8240.

HURTUBISE & HURTUBISE, Ingénieurs civils, arpenteurs-géomètres. Edifice Banque Nationale, 99 Saint-Jacques, Montréal. Tél. M. 7618.

SURVEYER & FRIGON
INGENIEURS CONSEILS
Expertises, levés de Plans, Estimations et Projets
Rapports Techniques et Financiers
ADRESSE : 56 BEAVER HALL HILL
Téléphone Uptown 3808. MONTREAL

ARCHITECTES

LAFRENIERE, J. L. D.—A.A.P.Q. Architecte, Professeur de dessin d'architecture, Conseil des Arts et Manufactures. 271 Saint-Denis. Tél. Est 887. 523 Lafontaine, Maisonneuve. Tél. LaSalle 1856.

PETITES ANNONCES

SITUATIONS VACANTES

APPRENTIS DEMANDES

Apprentis barbiers demandés, système moderne, quelques semaines suffisent, cours du soir si désiré, position assurée; seule institution canadienne-française en Amérique. S'adresser Moler Barber College, 62D Boulevard Saint-Laurent, Montréal.

AGENTS

Voici un article nouveau et qui se vend facilement: un magnifique crucifix lumineux, qui absorbe la lumière durant le jour et qui, la nuit, fait ressortir clairement la figure de notre Sauveur dans la pièce la plus sombre. Faites venir des détails gratuits aujourd'hui. Fisher, Ford Mfg Co., 31 rue Queen, Toronto Ouest, Ont.

VOYAGEURS

On demande deux bons voyageurs pour placer des agents dans la campagne et prendre des assurés avec eux. Organisation établie. Dépenses payées et grosse commission. Hommes sérieux seulement doivent faire application de suite. Ecrire: Boîte 21, "Le Devoir".

A VENDRE

A VENDRE

Fournaise Tortue No 3, neuve, et une sleigh. Vendra bon marché. S'adresser: 1127 Cadieux.

COLLECTION A VENDRE

La collection complète du "Devoir". S'adresser: 1030 Saint-Hubert.

VIEUX LIVRES A VENDRE

L'Histoire de Rome depuis sa fondation jusqu'à la translation de l'Empire par Constantin, contenant l'Histoire de la République Romaine, depuis l'an de Rome, 1 jusqu'à 410, en 16 volumes. Aussi l'Histoire de France, depuis les Gaulois jusqu'à la mort de Louis XVI, de l'an 600 avant J.-C. à l'an 420 de J.-C. en 15 volumes. S'adresser à 681 avenue Papineau.

DIVERS

ARGENT A PRETER

NOUS REGLERONS toutes vos dettes. Vous transigez seulement avec nous, paiements faciles, sans intérêts; entrevue personnelle seulement. Léon Racicot, successeur de Demers & Moreau, 17 Côte Place d'Armes.

CARTES

Venez voir notre stock de cartes de Noël et Nouvel An offert à réduction. Oka Sign Co., 409 Cadieux. Est 3484.

A ECHANGER

A échanger, 4 terrains, rues Mayfair et Montclair, N.-D. de Grâce, près Sherbrooke, 13,500 pds. à 50c., hypothèque $2,200.00, pour bonne propriété rapportant 10%, peut disposer de $2,000 à $2,500 comptant. Henri Charette, Sault-au-Récollet.

PERDUE

Petite sacoche en cuir, contenant de la monnaie et autres papiers de valeur, entre 5.45 et 6.15 p.m. le 25 courant, à partir de la gare du Canadien Nord rue Moreau et par les rues Sainte-Catherine, Frontenac et Notre-Dame. Récompense à qui la remettra à la Canadian Northern Express Co., 230 rue Saint-Jacques.

PERDU

Vendredi soir, sur la rue Saint-Hubert ou Sherbrooke, un chapelet de première communion en cristal de roche monté en or, dans un fourreau en cuir bleu. Veuillez le rapporter au No 441 rue Sherbrooke Est, et recevoir une récompense.

SERRURES

Clefs, serrures. Spécialité: découpage de clefs Yale, Corbin, Sergent et Green Leaf. Pour toutes vos réparations de clefs, allez au No 182 rue Sanguinet.

CARTES D'AFFAIRES

ACHILLE DAVID
Entrepreneur électricien, 266 Ste-Catherine Est. Tél. Bell, Est 1710. Résidence, Tél. Est 2782.

RODOLPHE BEDARD
Expert-comptable et auditeur. Systématiste consultant. Administrateur de successions. Téléphone Bell, Main 3869. Suite 45-46-47. — 55 St-François-Xavier, Montréal.

COMMANDEZ VOTRE BOIS ET CHARBON A
LA CIE DES COMBUSTIBLES DOMESTIQUES
Angle Carrier et St-Denis. Tél. St-Louis 2149. Bon service et courtoisie.

HOTELS

J. A. Tanguay, prop.
HOTEL RIENDEAU
Le Rendez-vous des Canadiens-Français,
58-60 Place Jacques-Cartier, Montréal

l'Hotel des Voyageurs
LE ROYAL GEORGE
9 et 11 rue Desjardins, (en face de l'Hôtel de Ville), Québec, Chambres $1.00 à $2.00. Plans européens et américains.
J. O. OCTEAU, Prop.

VICTORIA HOTEL
Québec
E. Fontaine, Prop.
Plan américain. Prix: $2.50 à $3.50. Prix spécial pour les voyageurs de commerce. $2.00 par jour.

DOMINION COAL CO.
LIMITED
MINEURS ET EXPEDITEURS de Charbon Dominion pour Vapeur
Criblé, brut (run mine), mélangé (slack)
Pour renseignements s'adresser aux BUREAUX DE VENTE
112 rue Saint-Jacques - - - - - - Montréal
Téléphone Main 401

INSTITUT DENTAIRE FRANCO-AMERICAIN

No 162 St-Denis
MONTREAL
Nos dents sont très belles. Naturelles. Satisfaction garantie.

MAISON D'EDUCATION
International Business College
198 Sainte-Catherine Ouest, Montréal Fondé en 1895
POSITIONS ASSUREES
Prospectus sur demande. Tél. Main 309 Angus Cazs, Princ.

PATENTES
PIGEON, PIGEON & DAVIS.
71a Rue St Jacques, Montreal. Tel. Main 5044

OXYGENE Chimiquement Pur pour Usage Médicinal, Pneumonie, Broncho-pneumonie, Dyspnée, Syncopes, Crises Asphyxiques. Livré en cylindre avec inhalateur. Pharmacie Laurence, coin des rues Saint-Denis et Ontario. Tél. E. 1507.

Tél. St-Louis 2112
DEMERS & GAUTHIER
Polisseurs et Rembourreurs
SPECIALITE : Réparation de meubles antiques.
974 SAINT-DENIS